

COMMUNIQUE

Le chèque vacances et le titre restaurant ne sont pas des niches fiscales !

Au motif de lutter contre les niches fiscales, le gouvernement étudierait la taxation du chèque vacances et du titre restaurant.

Force ouvrière s'élève contre cette incongruité qui s'apparente à une politique de gribouille.

- Utilisé quotidiennement par des millions de salariés pour se restaurer à un prix supportable, près de leur lieu de travail, le titre restaurant ne saurait être considéré comme un avantage fiscal !

A ce titre, le taxer serait une nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des salariés, qui n'ont concrètement pas constaté la baisse des tarifs dans la restauration à la suite de l'abaissement de la TVA, qui coûte pourtant en année pleine 3 mds€ au budget de l'Etat.

- Par ailleurs Force ouvrière rappelle que plus d'un français sur deux ne part pas en vacances, malgré la réussite incontestable du chèque vacances.

Alors que le gouvernement se propose de favoriser le développement du chèque vacances particulièrement dans les PME, par la loi d'août 2009, une telle mesure serait contradictoire.

« Faites payer les pauvres, ce sont les plus nombreux » disait déjà Turgot.

- **Force ouvrière réclame une véritable politique fiscale qui passe par l'affaiblissement des taxes et impôts indirects au profit d'une réhabilitation de l'impôt sur le revenu et sa progressivité.**

Paris le 3 mai 2010.

Contacts :Secteur Economie sociale.

René VALLADON rene.valladon@force-ouvriere.fr / 01.40.52.83.63

Bernard NOULIN bnoulin@force-ouvriere.fr / 01.40.52.83.63